



Séance du 18 mai 2010

L'an deux mil dix, le 18 mai, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Polyvalente de Le Pout sous la présidence Monsieur Bernard Le GOREC, Président.

Présents (39) : **BARON :** Emmanuel LE BLOND DU PLOUY. Paul GARZARO (suppléant de Xavier SMAGGHE). Manuel ALONZO. **BLESIGNAC :** Jean-François THILLET. **CREON :** Sylvie DESMOND. Pierre GACHET. Pierre GREIL. Cathy GALLO (suppléante de Pierre HUGUET). Angélique RODRIGUEZ (suppléante de Jean-Marie RAMBAUD). Mathilde FELD. **CROIGNON :** Frédéric COUSSO. Patrick BONNIER. **CURSAN :** Jean-Pierre SEURIN. Dominique RONDET. **HAUX :** Bernard LE GOREC. Jacques PERCHERON. Nathalie AUBIN. **LA SAUVE MAJEURE :** Alain TERRAZA. Jacques BORDE. Dany CREPEAUX. **LE POUT :** Marcel COURBERES. Violaine BENEY (suppléante de Michel NADAUD). **LIGNAN DE BORDEAUX :** Françoise GUIMON. Valérie CHAPARNAUD (suppléante de Jean-Paul LESTONNAT). Jean-Michel BEGEY. **LOUPES :** Michel GAUTIER. Fabrice BENQUET. **MADIRAC :** Michèle BOUTANT. Jean-Michel PASZAK. **SADIRAC :** Jacky VERDIER. Alain STIVAL. Patrick GOMEZ. Jean-Louis PREBOT. Laurent GUIGNES. Jean-Louis CLEMENCEAU. **ST GENES DE LOMBAUD :** Jean-Michel DOUENCE. Jean-Claude JABIOL. **SAINT-LEON :** Nicolas TARBES. Christine CHARPENTIER.

Excusés (3) : **BLESIGNAC :** ANDRE FAURE. **LA SAUVE MAJEURE :** Annie BRAGATTO. **SADIRAC :** Jean-Louis MOLL.

Absent (1) : **CREON :** Jean SAMENAYRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Violaine BENEY (délégué communautaire de LE POUT).

1) Présentation des Clochards Poilus

Situé sur la commune de Tabanac, le refuge de chiens des Clochard Poilus qui relève d'Emmaüs Gironde fait état de ses objectifs

- d'une part aider des personnes démunies (en leur offrant un travail et un logement)
- d'autre part recueillir des chiens errants dans l'attente de les faire adopter.

Le contact et le travail auprès des animaux ont pour vocation la réinsertion sociale et professionnelle.

Sur place, une maison entièrement rénovée qui domine le Refuge abrite 6 personnes mais elle n'est plus assez grande pour tous ceux qui souhaiteraient y venir.

Les intéressés sont hébergés en ALT (Allocation Logement Temporaire) et orientés par les services sociaux institutionnels ou associatifs.

L'association leur propose de commencer par des contrats aidés tout en tissant des partenariats complémentaires pour pérenniser les emplois. En 2009, 77 chiens ont été adoptés par le refuge.

Une menace plane aussi sur l'association. En effet, le bail du site arrive à échéance et l'association n'est pas garantie de son renouvellement.

L'association « Les clochard Poilus » souhaite développer ses partenaires et adhérents pour renforcer son double rôle de refuge et conforter par voie de conséquence son implantation à Tabanac.

2) Présentation d'URBANIS

URBANIS, est le cabinet retenu pour l'étude préalable à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

La Communauté de Communes du Créonnais souhaite ainsi dans le cadre de cette opération :

- lutter contre l'inconfort des logements, la précarité énergétique et l'habitat indigne,
- favoriser le maintien sur place des habitants et l'accueil de nouveaux ménages,
- redynamiser les centres anciens (actions spécifiques à envisager dans les centres historiques),
- lutter contre la vacance de locaux,
- impliquer l'ensemble des communes à la future opération.

Les objectifs de cette étude ont été définis afin de

- réaliser un état des lieux de l'habitat et des besoins en réhabilitation,
- apprécier la pertinence de l'outil OPAH vis-à-vis des objectifs de la Communauté de Communes,
- décliner une stratégie opérationnelle avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs,
- initier une dynamique portée par les acteurs locaux.

Cette étude se déroulera en 2 phases à savoir un diagnostic (sur 4 mois) puis une définition des objectifs et des modalités opérationnelles de l'OPAH (sur 2 mois).

1. Le diagnostic consistera à réaliser un état des lieux global, puis engager une analyse plus fine (analyse de données existantes, identification des situations prioritaires et des secteurs urbains dysfonctionnants). Le partage du diagnostic sera réalisé avec les élus et les partenaires sous forme de tables rondes : l'objectif final étant la définition des enjeux de l'OPAH.
2. La seconde phase doit permettre de valider l'intérêt d'une OPAH sur le territoire, de définir précisément les objectifs de la future opération (les cibles thématiques telles que l'insalubrité, volet énergétique, les objectifs quantitatifs et qualitatifs, les secteurs géographiques prioritaires ou encore les actions d'accompagnements urbaines, sociales) et de poser les modalités opérationnelles de l'OPAH.

Monsieur le Président ajoute qu'outre le caractère social (mise à disposition de logements conventionnés.....) il s'agit aussi d'une opération permettant non seulement d'impacter sensiblement l'économie du bâtiment, mais aussi de réduire peu ou prou la consommation d'espace affecté à la construction.

3) Adoption du compte-rendu du 13 avril 2010 à HAUX

(à l'unanimité des présents à l'exception des représentants de CREON qui s'abstiennent et sous réserve des modifications suivantes).

3.1) Courrier de la Caf (Caisse d'Allocation Familiale) du 29 mars 2010

Monsieur le Président a adressé un courrier à la CAF en mars 2010 faisant part de son inquiétude quant à la périodicité habituelle du versement des acomptes (de prestation Enfance Jeunesse), lesquels risquent d'être reportés en fin d'année en raison du renouvellement de la période triennale (2010-2012/2013). En réponse la CAF fait savoir que la signature du nouveau contrat Enfance Jeunesse est liée à l'examen du bilan antérieur 2006-2009 et qu'aucun versement ne sera mis en œuvre préalablement à la signature du contrat à venir. Cette réponse incite par conséquent à solliciter que la réunion « bilan » soit avancée en juin si possible .

3.2) Aide du Conseil Général de la Gironde au fonctionnement courant de la salle multisports

La Communauté de Communes a sollicité une aide financière complémentaire de fonctionnement auprès du Conseil Général pour la prise en compte de charges accrues liées à l'occupation importante par le collège. En réponse, le Conseil Général a renvoyé aux strictes termes de la convention d'attribution des aides à la construction, aides déjà versées.

3.3) Adoption du budget 2010

Il est ajouté que les élus de Créon ont demandé un vote du budget 2010 à bulletin secret (demande rejetée à main levée et minoritaire) et qu'ils ont quitté la séance avant la fin des débats : le quorum restant cependant atteint après ce départ n'entache donc pas d'illégalité la délibération qui a suivi .

4) Présentation de l' « audit » réalisé par le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Gironde

Suite au conseil communautaire du 13 avril 2010, le bureau de la CCC a décidé (après consultation des Vice Présidents) de saisir pour avis et propositions les experts du CDG 33.

La mission d'écoute (du président, des vice présidents et du personnel) et d'analyse de la situation s'est déroulée entre le 30 avril et le 6 mai, avec visite des locaux.

Le projet de rapport a fait l'objet d'une présentation devant les membres du bureau réunis spécifiquement à HAUX le 11 mai .Le rapport intégral (10 pages) est lu par Madame CREPEAUX devant l'assistance .

En résumé il ressort :

- que la détérioration du climat social est avérée,
- que le recrutement d'un cadre A (coordination des activités- organisation) est une des réponses fondamentales,
- que les attributions du personnel et l'organisation doivent être mieux formalisées,
- que des locaux plus appropriés et plus étendus doivent être envisagés,
- que le personnel doit pouvoir bénéficier de mesures d'accompagnement personnalisées.

Le rapport rappelle qu'il ne s'agit ici que de propositions, que seul le Président peut choisir de mettre en œuvre tout ou partie des mesures suggérées .

Monsieur le Président fait part des mesures immédiates qu'il a engagées (ou qu'il envisage) :

- proposition de création d'un poste de cadre A (attaché ou équivalent) chargé du personnel, de l'administration générale , des finances (budget et comptabilité),
- entrevue avec les employés pour commenter les grandes lignes de l'expertise du CDG et esquisser les réponses organisationnelles appropriées,
- désignation de Mme CREPEAUX, Vice Présidente en tant que « Référente » pour le personnel et chargée de l'interface avec le Président,
- prise de contact avec la médecine du travail et établissement (pour les volontaires) de bilans de compétences
- demande auprès du CDG 33 de la prise en charge de la gestion des salaires.

- lancement de réflexions sur la situation immobilière (extension des locaux, transfert du siège.....) permettant de résoudre la sujétion de l'exiguïté des locaux

Enfin à la question posée par Mme FELD (Créon) sur la communication du rapport, Monsieur le Président répond, que bien qu'étant personnellement favorable au libre accès, il consultera les Vice Présidents sur les modalités de consultation.

5) Aménagement du parking de la Maison du Patrimoine Naturel – contrat de prêt (délibération n° 24/05/10)

Suite à la mise en concurrence auprès de quatre organismes bancaires pour un prêt de 100 000 € concernant l'aménagement du parking de la Maison du Patrimoine Naturel (programme n° 12) du Budget unique 2010, Monsieur le Président donne lecture des différentes propositions, dont un exemplaire sous forme de tableau a été remis à chaque délégué.

Vu la proposition la plus appropriée aux besoins de financement pour l'aménagement du parking de la Maison du Patrimoine Naturel, de la Banque Populaire du Sud Ouest,

Monsieur le président propose au Conseil communautaire de retenir la proposition de la Banque Populaire du Sud Ouest, selon les caractéristiques suivantes :

Montant : 100 000 €

Durée : 15 ans

Taux fixe : 3.72 %

Frais de dossier : 0 €

Echéances annuelles de remboursements (capital et intérêts) : cf tableau échéancier de la Banque Populaire du Sud Ouest

Coût total du crédit : 129 760 €

Ce prêt portera intérêt à taux fixe en vigueur à la date de la signature du contrat par le représentant de la Banque Populaire du Sud Ouest.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire par 38 Voix Pour (Monsieur Jean Michel Douence ne participe pas au vote car il est membre du Conseil d'Administration du Crédit Agricole Aquitaine),

- *Accepte la proposition de la Banque Populaire du Sud Ouest*
- *Autorise Monsieur le Président à signer le contrat de prêt*
- *S'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances*
- *Autorise le Comptable du Trésor, à régler, à la bonne date, le montant des échéances du prêt profit de la Banque Populaire du Sud Ouest.*

6) Création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'attaché territoriale de catégorie A , à temps complet et autorisant le cas échéant, le recrutement d'un agent contractuel (art.3/4 et 5eme alinéa de la loi du 26 janvier 1984 – délibération n°25/05/10)

Le conseil communautaire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/4^{ème}, 5^{ème} et 7^{ème} alinéa ;

Décret n°2006-1460 du 28 novembre 2006 modifiant le décret n°87-1009 du 30.12.1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés ;

Décret n°2006-1461 du 28.11.2006 modifiant le décret n°87-1100 du 30.12.1987 portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux ;

Décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique territoriale ;

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet chargé de la gestion et de la coordination du personnel, de l'organisation des activités..;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée;

Monsieur le Président entendu,

Après en avoir délibéré à 37 Voix Pour, 1 Voix Contre et 1 Abstention;

DECIDE

- la création à compter du 1^{er} juin 2010 au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'un attaché territorial de catégorie A à temps complet conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux;

PRECISE

- que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, selon la réglementation en vigueur, ou le cas échéant, par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article 3/alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 compte tenu du caractère polyvalent du poste;
- que l'agent recruté par contrat devra justifier d'un niveau d'études supérieures (Bac + 3) ;
- que la rémunération de l'agent contractuel sera calculée par référence à l'indice brut 1^{er} échelon - 379- pour contractuel,
- que Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

DIT

- que les crédits correspondants sont prévus au budget

Le Président,

- ***certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,***
- ***informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.***

7) Divers

7.1) Transmission des taux des taxes votées par chaque commune

Monsieur le Président rappelle qu'il a été demandé à chaque commune d'adresser à la communauté de communes la première page de l'imprimé 1259 où apparaissent les taux retenus par les collectivités et les bases établies par les services fiscaux.

7.2) Présentation de Monsieur Clémenceau par Monsieur Verdier

Monsieur Verdier présente Monsieur Clémenceau qui remplace Madame Lagarde-Lafond en tant que délégué titulaire communautaire de la commune de Sadirac (Madame Lagarde Lafont devenant sa suppléante).

8) Exposé de chaque Vice- Président

8.1) Exposé de Madame la Vice- Présidente en charge du social et de la solidarité

Madame la Vice- Présidente fait savoir que le bilan inter- institutionnel Enfance - Jeunesse du territoire se déroulera le jeudi 10 juin à Baron (la commission Enfance-Jeunesse se réunira quant à elle préalablement le 20 mai).

Elle précise qu'un questionnaire CIAS a été adressé à chaque mairie pour évaluer le nombre de personnes intéressées par le portage de repas à domicile. Ce questionnaire devra être retourné au plus tard le 30 juin à Madame Dubos (que l'on peut contacter pour toutes informations complémentaires).

Monsieur le Président rajoute que l'ensemble des paramètres financiers de ce projet va être apprécié, et notamment comparé avec d'autres collectivités.

8.2) Exposé de Monsieur le Vice- Président en charge de l'aménagement de l'espace, du logement, de l'urbanisme

Monsieur le Vice- Président annonce que les informations de la présentation du cabinet Urbanis sont exhaustives et n'appellent aucun commentaire supplémentaire.

8.3) Exposé de Monsieur le Vice- Président en charge de la vie associative culturelle et sportive

Monsieur le Vice- Président propose qu'une restitution de la phase 3 du cabinet Emergences pour le réseau des bibliothèques soit présentée au prochain conseil communautaire le 15 juin à La Sauve Majeure.

8.4) Exposé de Monsieur le Vice- Président en charge de la communication

Monsieur le Vice- Président fait savoir qu'il a reçu un courrier du SEMOCTOM au sujet de son intégration dans le plan départemental d'équipement numérique de Gironde Numérique (GN).

En réponse Monsieur le Vice Président rappelle que la mise en place en 1997 du schéma ne visait que la réduction de la fracture numérique, donc sur un fondement social et non a priori économique.

De même, Monsieur le Vice- Président précise que la commune de Madirac a sollicité la communauté de communes afin qu'elle puisse se « raccorder » au réseau ADSL très haut débit qui doit traverser son territoire : une demande officielle doit être transmise (via la CCC) à GN. Il rajoute :

- que le planning des travaux de résorption des zones « blanches » est respecté,
- qu'une affiche d'information sur le portail internet «www.cc-creonnais.fr» va être distribuée à chaque mairie
- que le Mag n°20 (essentiellement axé sur le budget) sera publié en début juin.

8.5) Exposé de Monsieur le Vice- Président en charge du développement économique, touristique et du patrimoine

Monsieur le Vice- Président fait savoir qu'un dossier relatif à la signalétique et aux fiches de recensements des besoins a été adressé à chaque commune pour vérifications et correctifs des éléments transmis en 2009. Concernant la taxe de séjour, Monsieur le Vice- Président rajoute qu'à ce jour environ 50% des hébergeurs du territoire ont déclaré leurs ressources auprès de la Perception (période de versement du 1^{er} novembre 2009 au 1^{er} mai 2010). Il rappelle que l'engagement que les recettes devront être majoritairement

réinvesties dans des projets à vocation de promotion touristique pour les communes de la Communauté de Communes du Créonnais.

8.6) Exposé de Monsieur le Vice- Président en charge de la voirie, des déchets, de l'eau et des bâtiments intercommunaux

Monsieur le Vice- Président annonce qu'il a effectué le 29 avril 2010 en compagnie de Messieurs les maires (ou leur représentant) des communes de La Sauve, Créon, Le Pout, lui même représentant la commune de Cursan, la réception du chantier des travaux de remise en état par STR de la voirie communautaire avant rétrocession aux communes.

Il précise aussi qu'il est à présent en charge du suivi de la salle multi-sports et des bâtiments de la CCC.

8.7) Exposé de Monsieur le Vice – Président en charge des relations avec le Pays Cœur Entre deux Mers et du Développement Durable.

Monsieur le Vice- Président annonce que la commission «développement durable» a organisé récemment une rencontre avec les associations dites de délégation de service public (DSP) et les référents communaux « développement durable » afin envisager les projets et l'aide que peut apporter la CCC.

Une synthèse de cette réunion sera établie prochainement.

Monsieur le Vice- Président annonce aussi que la communauté de commune co-organise le 28 juin une réunion d'information « les lundis de l'entreprise » avec le Pays Cœur Entre deux Mers.

En dernier lieu, il précise qu'il participe avec d'autres élus communautaires (dont Monsieur le Président) à un séminaire de réflexion prospective « Ambition 2020 » du Pays Cœur Entre deux Mers, dont l'objectif sera de concevoir un projet partagé en considération des réformes en cours.

8.8) Commission d'évaluation des charges

Un élu de Créon demande s'il est envisagé qu'une commission d'évaluation des charges soit créée au niveau de la CCC.

En réponse Monsieur le Président rappelle le caractère facultatif de cette commission (qui n'est imposée que pour les EPCI et agglomérations à taxe professionnelle unique) , qu'il n'y est pas opposé, considérant qu'il s'agit d'une réflexion nécessaire au regard des évolutions

Il convient toutefois de rassembler avant tout la documentation suffisante (permettant d'engager la réflexion dans un cadre rigoureux, comparatif , organisé en conservant à l'esprit la nécessité de la plus grande prudence tant en termes d'actions que de communications..), de solliciter des correspondants (adjoints chargés des Finances ou des Associations) dans chaque municipalité pour identifier les situations ... bref un dispositif qui sera étudié préalablement en bureau .

Fin de séance : 22H45